

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2278

Edition du
23 mars 2020

DANS CE NUMÉRO

Ce que la pandémie nous apprend sur la manière de gérer la menace climatique

(Jean-Daniel Delley)

Quand la crise du coronavirus sera terminée, il restera toujours à réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre

Les consommateurs suisses paient le prix fort (Yvette Jaggi)

Une révision de la loi sur les cartels devrait prévenir - et concrétiser - l'initiative sur l'îlot de cherté

Ces femmes invisibles mises en lumière par le coronavirus (Danielle Axelroud Buchmann)

Un appel de médecins aux milieux économiques

Un grand acteur, dessinateur et animateur culturel oublié (Pierre Jeanneret)

Françoise Coursaget, «François Roulet. L'art en passant. 1931-1979», Lausanne, L'Age d'Homme, 2020, 181 pages

Ce que la pandémie nous apprend sur la manière de gérer la menace climatique

Quand la crise du coronavirus sera terminée, il restera toujours à réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre

Jean-Daniel Delley - 21 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36234>

Décidément le dossier climatique peine à se frayer une place à l'ordre du jour politique. Il a d'abord connu un peu glorieux naufrage en 2018 lors de la session d'hiver du Conseil national: l'union contre nature des partisans du projet de loi CO₂ et de l'UDC, aussi enragée par le réchauffement climatique qu'un taureau devant la *muleta*, a rejeté un texte par trop édulcoré.

La conversion écologique des libéraux-radicaux, les nombreuses manifestations, des jeunes en particulier, le nouvel objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 décidé par le Conseil fédéral en août dernier et la vague verte aux élections d'octobre ont donné un nouvel élan à ce dossier. Le projet, quelque peu musclé par le Conseil des Etats en automne dernier, se voit pourtant à nouveau mis au repos après la décision du Conseil national d'abrèger la présente session de printemps pour cause de pandémie.

L'extension du coronavirus exige certes un engagement rapide et total. Mais il s'agit de ne pas occulter le défi climatique qui lui également exige que nous agissions sans tarder. Cette pause pourrait être l'occasion d'une réflexion sur la politique climatique à la

lumière de l'actuelle pandémie.

Et d'abord tordons le cou à un lieu commun: la responsabilité de la Suisse dans le réchauffement climatique serait à ce point marginale – un pour mille des émissions et 72^e place mondiale – que son action, même résolue, ne contribuerait en rien à la solution du problème. Ce raisonnement, on peut l'entendre également à propos de la responsabilité des individus: que pèse mon comportement à l'échelle de la planète? Or c'est l'addition des actions publiques comme individuelles qui fait bouger les choses.

Si la Suisse, pays riche en ressources financières, en compétences technologiques et administratives, n'est pas capable de respecter ses engagements internationaux, quel Etat le fera? Il y va de notre crédibilité, mais également de notre intérêt. En effet la resquille – profiter des efforts des autres sans y contribuer – est de moins en moins tolérée. Ainsi [l'Union européenne](#) envisage d'introduire une taxe carbone à ses frontières qui frapperait les biens des pays négligeant la lutte contre le changement climatique.

On peut déjà observer l'impact du covid-19 sur le niveau des émissions de gaz à effet de serre. La réduction drastique du trafic aérien y contribue. Comment éviter que reprenne la croissance continue qu'a connue ce mode de transport?

Des [économistes romands](#) soulignent les faiblesses de la taxe sur les billets d'avion telle que prévue par le projet de loi CO₂: entre 30 et 120 francs, des montants trop bas pour dissuader durablement les voyageurs ailés, responsables de près de 20% des émissions du pays. Les députés oseront-ils aller plus loin? On peut envisager d'autres mesures, telle qu'une limitation de la vitesse des avions, par exemple à 600 km/h, ce qui permettrait une réduction de 30% de la consommation de carburant.

Les compagnies aériennes, sévèrement affectées par la pandémie, réclament l'aide des pouvoirs publics. L'occasion pour ces derniers d'imposer des contreparties.

Nous avons déjà noté l'incohérence des compensations d'émissions à l'étranger ([DP 2272](#)). En fixant à un tiers la part des réductions d'émissions réalisables à l'étranger d'ici 2030, le projet de loi n'impose

qu'une baisse annuelle modeste des émissions internes. Et ce sera à nos enfants de réduire fortement ces émissions entre 2030 et 2050 pour atteindre l'objectif de neutralité carbone puisque, chaque Etat devant prendre sa part, il ne sera plus possible de s'offrir des compensations extérieures: un héritage empoisonné que le Parlement peut encore assainir.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie, la Confédération a progressivement pris le commandement des opérations. Face à une telle situation, il paraît évident que la belle diversité des actions que permet le fédéralisme n'a pas lieu d'être.

La lutte contre le dérèglement climatique, parce qu'elle exige une action rapide et généralisée, ne peut tolérer des conflits de compétence. Ainsi

les cantons ont vivement résisté aux dispositions du projet de loi CO₂ touchant les bâtiments, un domaine relevant de leur compétence. Or les bâtiments obéissent à un cycle d'investissement long. Les prescriptions efficaces en matière de chauffage et d'isolation doivent s'appliquer sans tarder sans quoi il faudra attendre plusieurs décennies pour produire les effets voulus, trop tard pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

La crise sanitaire provoquée par le covid-19 a mis en évidence notre dépendance à l'égard de l'étranger pour des produits essentiels à la santé publique. Par analogie, on ne peut que porter un regard critique sur notre politique agricole. 56% de la viande et 20% du lait suisses dépendent des importations de céréales et de fourrage. Comme le relève [l'Office fédéral de](#)

[l'environnement](#), un cheptel adapté au volume d'herbage indigène permettrait tout à la fois de réduire les émissions d'ammoniac et de méthane - un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO₂ - et de préserver les aires forestières du tiers-monde, sacrifiées à la culture intensive d'aliments pour le bétail.

On entend souvent dire que la pandémie actuelle signifie une rupture par rapport à nombre de nos certitudes et de nos comportements. Une analyse fine des dysfonctionnements observés ne pourrait que profiter à l'amélioration de la politique climatique. Car si la pandémie disparaîtra peut-être dans quelques mois, les conséquences d'un réchauffement non maîtrisé de la planète accompagneront l'humanité durant plusieurs décennies, si ce n'est plusieurs siècles.

Les consommateurs suisses paient le prix fort

Une révision de la loi sur les cartels devrait prévenir - et concrétiser - l'initiative sur l'îlot de cherté

Yvette Jaggi - 18 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36224>

La question des prix à la consommation occupe une nouvelle fois la scène politique fédérale, avec une initiative populaire déposée en janvier 2018 sous le titre *Stop à l'îlot de cherté - pour des prix équitables*. Cette proposition a suscité un contre-projet indirect proposé par le Conseil

fédéral dans son [Message](#) du 29 mai 2019 et tout récemment adopté par le Conseil national par 150 voix contre 39, avec la seule opposition du PLR.

Reste à passer le cap du Conseil des Etats, où la majorité s'annonce moins nette. En cas de refus, la

parade du contre-projet fédéral échoue et le peuple vote, à coup sûr en faveur de l'initiative. Car les organisations de consommateurs suisses, Fédération romande en tête, savent rassembler les citoyens. Il y a une quarantaine d'années déjà, elles avaient fait aboutir

coup sur coup deux initiatives populaires importantes. C'est ainsi que la protection des consommateurs est inscrite dans la Constitution depuis juin 1981 et la lutte contre les abus dans la formation des prix depuis novembre 1982.

Les abus qui forment «*l'îlot de cherté*», commis à l'échelle internationale et notamment par les sites étrangers de vente en ligne, échappent aux compétences de Monsieur Prix. C'est pourquoi l'initiative pour des prix équitables prévoit expressément que la Confédération légifère «*afin de garantir l'acquisition non discriminatoire de biens et de services à l'étranger et d'empêcher toute forme de limitation de la concurrence due aux pratiques unilatérales d'entreprises puissantes sur le marché*».

La parade du contre-projet

C'est justement le sens du contre-projet fédéral, qui propose une révision de la [loi sur les cartels](#) en faveur de laquelle l'initiative pourrait être retirée. Ce qui éviterait une votation populaire dont le résultat positif est assuré et permettrait de gagner au moins deux ans jusqu'à la mise en œuvre.

L'enjeu est moins simple qu'il n'en a l'air. Car l'initiative veut non seulement améliorer la position relative des consommateurs suisses vis-à-vis des vendeurs implantés à l'étranger, mais aussi permettre aux entreprises suisses d'acheter directement à

l'étranger sans passer obligatoirement par des fournisseurs attitrés. Cette voie directe et non discriminatoire devrait permettre d'étendre les contrôles non seulement aux entreprises occupant une position dominante sur le marché mais aussi aux entreprises qui leur servent d'intermédiaires obligés et détiennent de ce fait un «*pouvoir de marché relatif*».

Cette notion, bien connue des spécialistes du droit cartellaire, fait partie des dispositions transitoires de l'initiative, à mettre à exécution dès son acceptation en votation populaire. Avec le contre-projet fédéral et le retrait envisagé de l'initiative, la modification *ad hoc* de la loi sur les cartels entrerait directement en vigueur. Sauf que les juristes doutent de l'applicabilité d'un dispositif exigeant des interventions à l'étranger.

Le 9 mars, le Conseil national a délibéré sur les textes de l'initiative et du contre-projet. [Long débat](#), une cinquantaine d'intervenants, beaucoup de contorsions entre le signal aux électeurs-consommateurs et l'empressement envers les vendeurs et revendeurs. La palme de l'indécision sinieuse revenant à Jean-Luc Addor (UDC/VS) qui avale un peu de travers: «*La solution qui est proposée, c'est vrai, on va le dire comme cela, n'est pas très libérale.*» Et de se demander «*jusqu'à quel point peut-on invoquer le libre marché, les règles du libre marché, pour défendre une situation qui, précisément, paralyse d'une*

certaine façon le libre marché et fausse les règles du libre marché?»

Réalités vécues

Plus sérieusement, Samuel Bendahan (PS/VD) et Katharina Prelicz-Huber (Verts/ZH) parlent l'un et l'autre de réalités vécues. Le premier comme acheteur d'un jeu vidéo qui lui est finalement facturé 50 francs suisses, soit le double de la valeur d'abord annoncée - 29 dollars (soit environ 25 francs) - par une firme détenant un pouvoir de marché relatif. La seconde comme bonne connaisseuse du marché des médicaments et observatrice des prix abusifs demandés pour des masques de protection et autres articles anti-coronavirus, par exemple.

Les cas sont connus, patents même, de produits de marques (alimentaires et autres), mais aussi de vêtements et d'articles ménagers importés de l'étranger et vendus aux prix «*adaptés*» au niveau de vie et au pouvoir d'achat régnant dans notre pays. Au total, selon un [rapport d'expert](#) signé Mathias Binswanger, professeur à la HES de la Suisse du Nord-Ouest, les consommateurs suisses paieraient des prix surfaits pour un montant total atteignant les 3,3 milliards de francs. Une partie de cette somme au moins devrait pouvoir être récupérée grâce aux effets directs ou incidents de l'initiative pour des prix équitables.

Le débat parlementaire à

propos de cette initiative a passé sous silence une réalité avérée: cette somme de 3,3 milliards de francs correspond

tout juste au tiers du montant des achats que les Suisses font en euros dans les régions transfrontalières, ces archipels

avantageux où leur franc fort et leur niveau de vie supérieur représentent un double effet d'aubaine.

Ces femmes invisibles mises en lumière par le coronavirus

Un appel de médecins aux milieux économiques

Danielle Axelroud Buchmann - 19 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36228>

Deux médecins haut-valaisans, Natalie Urwyler et Simon Fluri, ont lancé un [appel urgent](#) aux milieux économiques pour leur demander de libérer les pères occupés dans des secteurs moins prioritaires afin que les mères travaillant dans le système de santé puissent assumer leurs responsabilités.

La fermeture des écoles met les parents dans une situation difficile, en particulier tous ceux dont le travail est crucial si l'on veut maîtriser la pandémie. Non seulement les médecins, le personnel soignant et des pharmacies, mais aussi toutes les personnes actives au sein du système de santé et des hôpitaux.

Or, dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale, les femmes représentent 78% du personnel, selon les statistiques fédérales. Dans le commerce de détail, ce chiffre est de 68%.

Tous ces gens qui travaillent et dont l'activité s'avère en ce moment si nécessaire sont en majorité des femmes, mères pour nombre d'entre elles. Les

écoles étant désormais fermées, qui va s'occuper des enfants? Plusieurs cantons (Vaud, Valais, Berne, Zurich) ont annoncé vouloir mettre en place des solutions de garde pour les cas d'urgence. Mais cela ne suffira peut-être pas. Les deux médecins haut-valaisans, soutenus par le directeur de l'Hôpital du Valais, Eric Bonvin, en appellent aux employeurs des entreprises dont l'activité n'est actuellement pas du domaine de l'approvisionnement de base: libérez les pères, pour qu'ils puissent prendre en charge les enfants et que leurs mères puissent assumer les tâches plus primordiales pour la santé de la population.

Il ne s'agit donc pas seulement des médecins et du personnel soignant. Mais aussi de toutes les petites mains qui nettoient, désinfectent, décontaminent, cuisinent. On peut d'ailleurs tenir le même raisonnement pour le commerce de détail alimentaire, indispensable pour assurer l'approvisionnement du pays.

En ces temps de crise, ces

personnes - donc, en majorité des femmes - deviennent enfin visibles.

Apparemment pas pour le Conseil fédéral: dans sa [conférence de presse du 16 mars](#), il a précisé la teneur des nouvelles mesures nationales prises et applicables dans tous les cantons, sans faire la moindre mention de la question du genre. Pourtant, dans une telle situation de crise, la répartition des tâches entre les femmes et les hommes est décisive.

Le Conseil fédéral a par exemple bien spécifié que 90% des soldats faisant partie des cinq compagnies sanitaires ou des quatre bataillons hospitaliers qui vont être appelés prochainement ne travaillent pas dans le système de santé. L'idée: ne pas priver la société civile de personnel soignant qualifié pour les remettre à disposition via l'armée. Mais quelle proportion d'entre eux sont des pères ou des mères? Et qu'advient-il des enfants? Et si les conjoints, eux, font partie du personnel soignant ou auxiliaire?

Ces femmes dont le rôle est aujourd'hui si important, n'étaient pas visibles non plus en 2018, lorsque le Conseil fédéral a rejeté l'initiative populaire [«Pour des soins infirmiers forts»](#) sans lui opposer de contre-projet. Cette initiative, portée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (Asi), vise à garantir un nombre suffisant d'infirmiers et d'infirmières diplômées. Elle veut rendre cette profession plus attrayante pour les jeunes et revendique un élargissement des tâches dévolues aux infirmiers et infirmières, de meilleures conditions de travail, une rémunération appropriée et des possibilités

de développement professionnel. Apparemment, améliorer les conditions de travail du personnel soignant – en majorité féminin – n'entraîne pas en 2018 dans les priorités du Conseil fédéral.

Ce thème n'a pas convaincu le Conseil national non plus, puisqu'il a également rejeté cette initiative, au profit d'un [contre-projet](#) qui ne dit rien d'une amélioration des conditions de travail du personnel infirmier. Contre-projet qui lui-même [n'a pas trouvé grâce](#) devant la commission de la santé du Conseil des Etats en février dernier. Espérons que nos sénateurs auront pris

conscience de l'importance du sujet lorsqu'ils pourront reprendre leurs travaux...

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans le [programme de législature](#) 2019-2023 publié en janvier dernier (objectif 8, p. 71-72). Il s'agit d'un thème typiquement transversal, qui devrait être pris en compte de manière systématique dans chaque *Message* du Conseil fédéral et dans tout débat parlementaire ainsi que, bien entendu, lors de la mise en place de mesures aussi drastiques que celles qui viennent d'être promulguées. Un réflexe qui n'est visiblement pas encore acquis.

Un grand acteur, dessinateur et animateur culturel oublié

Françoise Coursaget, «François Roulet. L'art en passant. 1931-1979», Lausanne, L'Age d'Homme, 2020, 181 pages

Pierre Jeanneret - 22 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36237>

Qui se souvient de François Roulet, décédé en 1979? Il n'a malheureusement laissé que peu de traces. Celles-ci se trouvent dans ses archives déposées au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'entre les mains de sa famille. Le [livre](#) de Françoise Coursaget, qui témoigne d'une profonde empathie avec le personnage, s'attache à la vie et aux diverses facettes de son œuvre, qui fut surtout celle d'un éducateur populaire et d'un passeur culturel.

François Roulet est né en 1931 au Locle. Ce lieu n'est pas indifférent: la cité des Montagnes neuchâteloises a cultivé des valeurs de cohésion et de solidarité. Les idées anarchistes, de tendance proudhonienne, y furent vivantes. L'hostilité envers toutes les hiérarchies y a été confortée par l'Eglise libre indépendante, à laquelle appartenait sa famille. Il faut y ajouter le goût du travail, en particulier du travail collectif. Autant de valeurs dont

François Roulet fut imprégné dès son enfance.

S'ajoute à cela la paralysie infantile qui le laissa handicapé au niveau de la hanche, ce qui entraîna pendant toute sa vie une claudication marquée. Il dut sublimer ce handicap, y compris comme acteur, usant de lui pour mieux définir un personnage, comme ce sera le cas dans son interprétation du juge dans *La Cruche cassée* de Heinrich von Kleist. Par ailleurs, dans sa seconde activité qui fut le dessin, on

peut remarquer la présence de nombreuses figures volantes. Elles témoignent donc d'un cœur «à la fois meurtri et rayonnant».

Dès la fin de son adolescence, il s'engage dans le théâtre, qu'il met en lien avec sa critique sociale. En cela, il est un descendant du théâtre prolétarien qui avait prospéré pendant les années 30 en Suisse romande, notamment à Genève, dont William Jacques fut le représentant le plus connu. Politisé, François Roulet ne sera cependant jamais militant d'aucun parti.

Il suit le cours de Charles Dullin à Paris, qui est en association avec le Théâtre national populaire. En 1957, il joue dans *Les Coréens* de Michel Vinaver, une pièce pacifiste qui fit beaucoup parler d'elle à l'époque. On le verra aussi, entre autres, en 1962 dans *Sainte Jeanne des abattoirs*, de Bertolt Brecht, mise en scène par Benno Besson; la pièce fut jouée au Théâtre municipal de Lausanne, alors temple vermoulu d'une tradition incarnée par les Galas Karsenty, qui a marqué mon adolescence. Il tourne aussi une dramatique, *Force de loi* d'Henri Debluë, avec Alain Tanner. Dans tous ses rôles, il fait grande impression.

François Roulet participe en 1959 à la création du Théâtre populaire romand (TPR) qui, dans la lignée du TNP français, veut élever la conscience politique du plus grand

nombre. Mais assez rapidement, des conflits internes éclatent. Le TPR va disparaître et connaîtra une seconde naissance en 1961. François Roulet ne participera cependant pas à celle-ci.

Abandonnant le théâtre, où pourtant il avait brillé, il va connaître une deuxième vie en Algérie. En 1962, à la veille de l'indépendance, il gagne d'abord Tunis, où réside certes le gouvernement provisoire algérien, mais aussi pour retrouver son épouse Hélène qui l'a quitté en emmenant leurs enfants. La réconciliation ne se fera cependant pas. Il deviendra le compagnon, puis le mari de Cécile, la sœur aînée d'Hélène.

En Algérie, où se retrouvent alors de nombreux «*pieds rouges*», il va déployer une intense activité. Il se lance notamment à corps perdu dans la création de la Cinémathèque algérienne, dont il réalise les affiches. On en dénombre 36, inspirées à la fois par l'expressionnisme, la stylisation des formes, le montage d'images, des lettres fabriquées de façon artisanale, qui témoignent toutes à la fois de réelles qualités artistiques et d'un fort impact sur le public. Elles ornent aujourd'hui encore les vitrines extérieures de la Cinémathèque algérienne!

Mais le 19 juin 1965, le colonel Houari Boumédiène renverse Ahmed Ben Bella et prend le pouvoir. L'atmosphère s'alourdit. Le nouveau dirigeant remplace les

coopérants étrangers par des Algériens. Le régime se stratifie dans l'oppression et devient dictatorial. En 1971, François Roulet regagne avec Cécile son pays natal.

C'est à Genève que va se jouer le troisième acte du drame. Sous l'égide du conseiller d'Etat André Chavanne est créé un Centre d'animation cinématographique (Cac). Mais alors que ses initiants voient en lui une structure essentiellement pédagogique, François Roulet imagine pour le Cac une vocation plus vaste. Le conflit, lié aussi à des questions d'argent, s'envenime. La personnalité complexe et le caractère difficile de François Roulet ne facilitent pas les choses. Au terme d'un procès, il est finalement évincé du CAC en 1978. Et c'est la descente aux enfers. Il sombre dans la boisson, évoque à plusieurs reprises l'idée du suicide. Son décès survient le 3 janvier 1979.

Malgré les deux échecs successifs liés à la Cinémathèque algérienne puis au Cac, François Roulet laissera l'image d'un acteur de talent, mais surtout celle d'un véritable humaniste engagé dans la culture populaire. Sa figure méritait d'être arrachée à l'ombre et à l'oubli, comme le fait Françoise Coursaget dans son beau livre, où l'auteure met sa plume élégante au service d'une recherche et d'une analyse rigoureuses. De tels ouvrages justifient pleinement, si besoin est, l'existence du genre biographique.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Ce que la pandémie nous apprend sur la manière de gérer la menace climatique

<https://www.europeanscientist.com/fr/environnement/leurope-envisage-une-taxe-carbone-aux-frontieres/>

<https://www.letemps.ch/economie/economistes-pointent-faiblesses-taxe-laviation>

<https://www.domainepublic.ch/articles/36029>

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/alimentation-logement-mobilite/dossiers/ernaerung-dossiers/magazine-environnement-agriculture-alimentation/fourrage-local---la-suisse-est-un-pays-dherbages.html>

Les consommateurs suisses paient le prix fort

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2019/4665.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2004/1385.pdf>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=48671>

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/kampf-gegen-die-hochpreisinsel-initianten-schueren-grosse-hoffnungen-ld.1542556>

Ces femmes invisibles mises en lumière par le coronavirus

<https://www.infosperber.ch/Artikel/Politik/Appell-von-Arzten-Stellt-die-Vater-frei>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78454.html>

<http://www.pour-des-soins-infirmiers-forts.ch/>

https://www.sbk.ch/fr/news-single?tx_news_pi1%5Bnews%5D=411&cHash=0575c337a29fd37e75449fba69577f51

https://www.sbk.ch/fr/news-single?tx_news_pi1%5Bnews%5D=443&cHash=c6875b967004fb4b86eeb9bf18d24434

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/aide-a-la-conduite-strategique/programme-de-la-legislature.html>

Un grand acteur, dessinateur et animateur culturel oublié

<https://www.lagedhomme.com/ouvrages/francoise+coursaget/francois+roulet%3A+l%27art+en+passant/4492>